

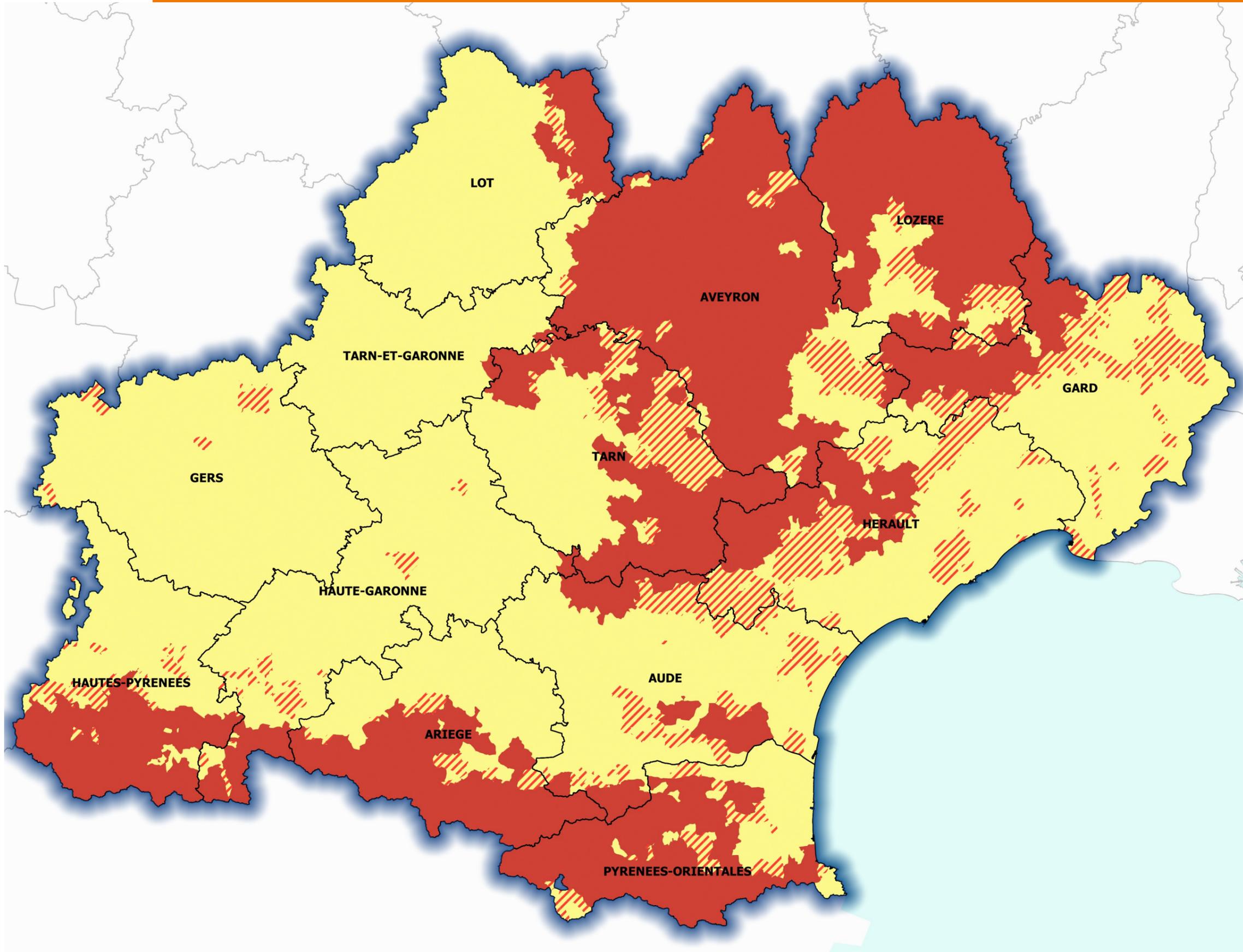
Légende de la carte

- Niveau 1 - Faible
Communes localisées sur les formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles.

- Niveau 2 - Faible/facteurs géologiques
Communes localisées sur les formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

- Niveau 3 - Significatif
Communes qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

- Limites départementales



L'arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des communes à potentiel radon se fonde sur le référentiel communal de 2016. Pour les communes fusionnées depuis 2016, c'est le potentiel radon le plus élevé des anciennes communes qui s'applique à l'échelle de la nouvelle commune.

